



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

Direction fêtes et grands évènements

ADG 2025-418

### FÊTES DE DAX

**Du mercredi 13 août 2025 au dimanche 17 Août 2025**

**Réglementation de la circulation et du stationnement pour l'organisation de la FÉRIASCAPADE le 13 août 2025**

**Le MAIRE de la Ville de DAX,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-6 ,

**VU** le Code de la Route L 411-1,

**VU** le Code Pénal, notamment son article R 610-5,

**VU** le Code de Procédure Pénale, et notamment les articles 21, 21-1 et D 15

**VU** l'arrêté municipal du 14 Mai 1979, modifié par l'arrêté du 14 Octobre 1992 portant réglementation du stationnement sur le territoire de la Commune de DAX,

**VU** l'arrêté municipal n°2017-0861 portant modification de l'arrêté en date du 14 octobre 1992 réglementant le stationnement sur la commune de Dax,

**VU** l'arrêté municipal n°ST2024-0220 rendu exécutoire le 04 avril 2024 portant réglementation du stationnement sur le territoire de la Commune de DAX,

**VU** les délibérations en date du 16 décembre 2015 de la Communauté d'Agglomération du Grand DAX et du 17 décembre 2015 de la Ville de DAX approuvant la définition de l'intérêt communautaire de la voirie et portant transfert de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire à la Communauté d'Agglomération du Grand DAX,

**VU** la demande de l'association ASF FÉRIASCAPADE pour l'organisation de la course pédestre qui se déroulera le **mercredi 13 août 2025,**

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de cet événement, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits **le mercredi 13 août 2025 de 4 heures à 12 heures** sur le boulevard des Sports dans la portion comprise entre le giratoire boulevard Paul Lasaosa et le giratoire d'accès au centre commercial.

La circulation et le stationnement seront interdits **le mercredi 13 août 2025 de 06 heures à 12 heures** sur la rue des Jardins.

La circulation et le stationnement seront interdits **le mercredi 13 août 2025 de 07 heures à 12 heures** dans les rues et voies définies ci-après :

giratoire boulevard des Sport/boulevard Paul Lasaosa/boulevard Saint-Pierre, boulevard Saint-Pierre, avenue Georges Clémenceau portion comprise entre le carrefour boulevard Saint-Pierre/cours Joffre et le carrefour Boulevard Claude Lorrin, boulevard Claude Lorrin portion comprise entre le carrefour avec l'avenue Georges Clémenceau et le carrefour rue de Biarritz, rue de Biarritz portion comprise entre le boulevard Claude Lorrin et le carrefour rue des Abeilles, rue des Abeilles, avenue Francis Planté portion comprise entre le carrefour rue des Abeilles et avenue Victor Hugo, boulevard de Cuyes, avenue Paul Dou-

mer portion comprise entre le boulevard de Cuyes et le boulevard du Collège, boulevard du Collège dans sa totalité ainsi que sur les parkings mitoyens tout le long du collège Léonce Dussarrat depuis le points de collecte des ordures ménagères coté église Saint-Vincent jusqu'au giratoire avenue Paul Doumer, rue Gambetta portion comprise entre le Boulevard du Collège et et le boulevard Carnot, boulevard Carnot portion comprise entre la rue Gambetta et carrefour rue des Lazaristes, rue des Lazaristes, rue du Bascat, rue de Jouandin, chemin du petit Baluhart, allée du Bois de Boulogne, promenade des Baignots, allée des Baignots, boulevard Carnot, rue Gambetta, cours Gallieni, cours Joffre.

Sur l'ensemble du parcours de la Fériascapade le stationnement est interdit des deux côtés des rues et voies énoncées au paragraphe précédent **du mardi 12 août 2025 à 21 heures au mercredi 13 août 2025 à 12 heures**, pour les voies extérieures au plan du périmètre sécurisé des fêtes de Dax 2025 et au **mercredi 13 août 2025 à 11 heures, pour les voies comprises à l'intérieur** du plan du périmètre sécurisé des fêtes de Dax 2025.

Le stationnement est interdit sur les trois parkings bordants le boulevard des Sports, face au stade Maurice Boyau entre les établissements Le Régina et la résidence Les Maisons du Verger **du mardi 12 août 2025 à 21 heures au mercredi 13 août 2025 à 12 heures**.

#### **ARTICLE 2 :**

La circulation sera interdite **le mercredi 13 août 2025 de 7h à 12 heures**, rue Sully dans sa portion comprise entre la rue Louis Barthou et le cours Joffre, rue de la Marne. La circulation sera aménagée au giratoire boulevard Paul Lasaosa et boulevard Yves du Manoir, **le mercredi 13 août 2025 de 7h à 12 heures**, pour les voies extérieures au plan du périmètre sécurisé des fêtes de Dax 2025 et au **mercredi 13 août 2025 de 7h à 11 heures, pour les voies comprises à l'intérieur** du plan du périmètre sécurisé des fêtes de Dax 2025.

#### **ARTICLE 3 :**

Un itinéraire de contournement sera instauré par les voies suivantes :  
Avenue des Tuileries, avenue Jules Bastiat, rue Raymond et Marie Molia, rue Cap Dou Poun, Pont des Arènes, boulevard Yves du Manoir, rue de la Croix Blanche, rue d'Aspremont, rue Louis Blanc, rue de la Torte, route de la Parcelle, avenue Nungesser et Coli, route de Tercis, avenue de la IV<sup>e</sup> République.

#### **ARTICLE 4 :**

Il sera procédé à la mise en place de dispositifs anti-intrusion (blocs béton et barrières de type Blocstop) des véhicules anti-intrusion et des signaleurs entre 5H00 et 7h00, pour une fermeture complète du parcours à 7h15.

Départs handisports : 8h40

Départs des coureurs et marcheurs : 8h45

Arrivée fin de la course levée du dispositif: 10h45

**Conformément aux prescriptions émises par les services de l'État, des dispositifs anti-intrusion de type plots béton, barrières Blocstop, barrières de police à barreaux, des véhicules anti-intrusions et des signaleurs seront positionnés par l'organisateur, les services techniques de la ville de Dax et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax aux points suivants :**

**ARTICLE 5 :**

Des panneaux de signalisation aux normes en vigueur seront mis en place par les Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Grand DAX en sa qualité de gestionnaire de la voirie communale afin de matérialiser les interdictions de stationnement des véhicules.

**ARTICLE 6 :**

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté est passible des sanctions prévues aux articles R.610-5 du Code pénal, sans préjudice de toutes sanctions susceptibles de lui être opposées par les autorités compétentes.

Les véhicules en infraction seront enlevés par les services de Police et les frais d'enlèvement à la charge de leur propriétaire.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté sera communiqué sans délai à la Communauté d'Agglomération du Grand DAX qui en accuse réception immédiatement, et fera l'objet d'un affichage sur les voiries concernées.

**ARTICLE 8 :**

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de DAX, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Grand DAX, Monsieur le Commissaire de Police de Dax et Monsieur le responsable de la Police Municipale de Dax.

Fait à Dax, le 05 juin 2025

**CERTIFIE EXECUTOIRE,  
Notifié le**

**23 JUN 2025**



**Le Maire,**

**Julien DUBOIS  
Président du Grand Dax**

## DISPOSITION SÉCURISATION FÉRIASCAPADE MERCREDI 13 AOÛT 2025

### Points de cisaillements prévus entre les postes 28 et 29 - 33 et 34 - 52 et 53 - 55 et 56

Intersection / carrefour	Type de fermeture / moyens physique et humain	Emplacement
<b>Poste n°1</b> : Boulevard Sports	Véhicules anti intrusion de type engin de chantier	A la sortie du giratoire du centre commercial/entrée du stade, sur le boulevard des Sports en direction du départ de la course
<b>Poste n°2</b> : Intersection boulevard Sports / rue Octave Lartigau	Véhicules de l'organisation	A l'intersection dans la rue Octave Lartigau
<b>Poste n°3</b> : Intersection boulevard Sports / rue Abel Guichemerre	Véhicules de l'organisation	A l'intersection dans la rue Abel Guichemerre
<b>Poste n°4 et 5</b> : Giratoire boulevard Sports / boulevard Paul Lasaosa au niveau de La Ruche	Girondines + signaleurs de l'organisation	Au niveau du giratoire sur le boulevard Paul Lasaosa
<b>Poste n°6</b> : Intersection boulevard St-Pierre / cours Julia Augusta	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans le cours Julia Augusta
<b>Poste n°7</b> : Intersection boulevard St-Pierre / avenue Georges Clémenceau	Girondine + signaleur de l'organisation	Dans le carrefour au niveau cours Joffre au niveau de la Pharmacie St-Pierre
<b>Poste n°8</b> : Carrefour avenue Georges Clemenceau / boulevard Claude Lorrin	Véhicules anti intrusion + signaleurs de l'organisation + PM	En travers du croisement pour permettre la conservation de la circulation vers les voies non concernées par la Fériascapade
<b>Poste n°9</b> : Intersection boulevard Claude Lorrin / Rue Jules Vernes et impasse des Primeurs	Girondine + signaleur de l'organisation	Au niveau des intersections
<b>Poste n°10</b> : Intersection boulevard Claude Lorrin / rue des Maraîchers	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue des Maraîchers
<b>Poste n°11</b> : Intersection boulevard Claude Lorrin / impasse des Rossignols	Girondines + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans l'impasse des Rossignols
<b>Poste n°12</b> : Intersection boulevard Claude Lorrin / rue Labadie	Girondines + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Labadie
<b>Poste n°13</b> : Intersection boulevard Claude Lorrin / impasse des Merles	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans l'impasse des Merles
<b>Poste n°14</b> : Carrefour boulevard Claude Lorrin / rue de Biarritz	Véhicules anti intrusion + signaleurs de l'organisation	A l'intersection dans la rue de Biarritz
<b>Poste n°15</b> : Carrefour boulevard Claude Lorrin / rue de Biarritz	Girondines + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue de Biarritz
<b>Poste n°16</b> : Carrefour rue Biarritz / rue de l'Airial	Girondines + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue de l'Airial
<b>Poste n°17</b> : Carrefour rue Biarritz / rue des Grives	Girondines + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue des Grives
<b>Poste n°18</b> : Intersection rue de Biarritz / rue des Abeilles	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue de Biarritz
<b>Poste n°19</b> : Carrefour avenue Francis Planté / rue des Abeilles / boulevard Loucheur	Véhicules anti intrusion + signaleurs + un plot béton	En travers du croisement pour permettre la conservation de la circulation vers les voies non concernées par la Fériascapade
<b>Poste n°20</b> : Carrefour avenue F.	Véhicule anti intrusion + signaleur	A l'intersection dans le boulevard

Planté / boulevard Claude Lorrin	leur de l'organisation	Claude Lorrin
<b>Poste n°21</b> : Carrefour avenue F. Planté / boulevard Claude Lorrin	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans le boulevard Claude Lorrin
<b>Poste n°22</b> : Intersection avenue F. Planté / rue Xaintrailles	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Xaintrailles
<b>Poste n°23</b> : Intersection avenue F. Planté / rue de la Hire	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue de la Hire
<b>Poste n°24</b> : Intersection avenue F. Planté / rue Léon Bonnat / rue Joseph Darqué	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Joseph Darqué
<b>Poste n°25</b> : Intersection avenue F. Planté / rue Joseph Darqué	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Léon Bonnat
<b>Poste n°26</b> : Intersection avenue F. Planté / rue Sel Gemme	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue du Sel Gemme
<b>Poste n°27</b> : Intersection avenue F. Planté / rue Baffert	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Baffert
<b>Poste n°28 et 29</b> : Carrefour avenue F. Planté / avenue Victor Hugo / boulevard de Cuyès	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation + PM Véhicule de la Police Municipale renforcé par un signaleur de l'organisation	Au carrefour dans l'avenue Victor Hugo coté Lycée Borda Au carrefour dans l'avenue Victor Hugo coté centre ville
<b>Poste n°30</b> : Intersection boulevard de Cuyès / avenue Maurice Boyau	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Maurice Boyau
<b>Poste n°31</b> : Giratoire boulevard de Cuyès / avenue Paul Doumer	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	Au niveau de la Sous-Préfecture dans Avenue P Doumer
<b>Poste n°32</b> : Intersection boulevard de Cuyès/ rue Pierre Prunetti	Girondines + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Pierre Prunetti
<b>Poste n°33</b> : Giratoire avenue Paul Doumer / boulevard du Collège / rue d'Aulan / rue Jean Rameau	Girondines + signaleur de l'organisation	Au niveau rue J Rameau
<b>Poste n°34</b> : Avenue Paul Doumer / boulevard du Collège / rue d'Aulan / rue Jean Rameau	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	Au niveau rue d'Aulan
<b>Poste n°35</b> : Carrefour place Saint-Vincent	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	Au niveau de l'intersection place Saint-Vincent
<b>Poste n°36</b> : Intersection rue Gambetta / boulevard Carnot	Girondines + signaleur de l'organisation	Au niveau du carrefour dans la rue Gambetta
<b>Poste n°37</b> : Intersection boulevard Carnot / rue des Lazaristes	Girondines + signaleur de l'organisation	Dans le boulevard Carnot
<b>Poste n°38</b> : Intersection rue des Lazaristes / rue du Pouy	Girondines + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue du Pouy
<b>Poste n°39</b> : Intersection rue des Lazaristes / rue du Héré	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue du Héré
<b>Poste n°40</b> : Intersection rue des Lazaristes / rue de Bellevue	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue de Bellevue
<b>Poste n°41</b> : Intersection rue des Lazaristes / rue de Mancamp	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue de Mancamp
<b>Poste n°42</b> : Intersection rue des Lazaristes / rue du Père Perboyre	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue du Père Perboyre
<b>Poste n°43</b> : Intersection rue des Lazaristes / rue des Landes	Girondines + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue des Landes
<b>Poste n°44</b> : Intersection rue du Bascat / rue des Landes	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue des Landes
<b>Poste n°45</b> : Intersection rue du	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue des

Bascat / rue des Hautes Rives	leur de l'organisation	Hautes Rives
<b>Poste n°46</b> : Intersection rue du Bascat / rue des Hautes Rives	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue des Hautes Rives
<b>Poste n°47</b> : Intersection rue du Bascat / rue de Jouandin / rue Alfred de Musset	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Alfred de Musset
<b>Poste n°48</b> : Intersection rue de Jouandin / rue Colbert	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Colbert
<b>Poste n°49</b> : Intersection rue de Jouandin / rue des Hautes Rives	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue des Hautes Rives
<b>Poste n°50</b> : Intersection rue de Jouandin / levée de Jouandin Petit Baluhart	Girondines + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans l'allée de Jouandin
<b>Poste n°51</b> : Allée du Bois de Boulogne / practice de golf Petit Baluhart	Girondines + signaleur de l'organisation	A l'intersection au practice de golf Petit Baluhart
<b>Poste n°52</b> : Intersection boulevard Carnot / promenade des Baignots	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la promenade des Baignots
<b>Poste n°53</b> : Intersection boulevard Carnot / avenue Eugène Milliès Lacroix	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation + PM	A l'intersection dans l'avenue Eugène Milliès Lacroix
<b>Poste n°54</b> : Intersection boulevard Carnot / boulevard de Poyusan	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans le boulevard Poyusan
<b>Poste n°55</b> : Intersection boulevard Carnot / rue Chanzy	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Chanzy
<b>Poste n°56</b> : Intersection boulevard Carnot / rue du Pouy	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue du Pouy
<b>Poste n°57</b> : Intersection boulevard Carnot / rue du Tuc d'Eauze	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans le boulevard Carnot
<b>Poste n°58</b> : Intersection boulevard Carnot / rue Ballande	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Ballande
<b>Poste n°59</b> : Carrefour place Camille Bouvet / cours Maréchal Foch / cours Galliéni / place Hector Serres.	Véhicules anti intrusion + signaleurs de l'organisation.	Entre l'angle de la place Camille Bouvet et îlot directionnel et entre l'îlot directionnel et l'angle de l'ancienne gendarmerie
<b>Poste n°60</b> : Intersection cours Galliéni / rue Morancy	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Morancy
<b>Poste n°61</b> : Carrefour cours Galliéni / avenue Maurice Boyau / rue Neuve	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Neuve
Carrefour avenue Maurice Boyau / rue Ramonbordes / rue de l'Hôpital	Plots béton fixes permanents	A l'intersection dans la rue Maurice Boyau
<b>Poste n°62</b> : Carrefour cours Galliéni / rue de l'Évêché	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue de l'Évêché
<b>Poste n°63</b> : Carrefour cours Galliéni / avenue Victor Hugo / cours Maréchal Joffre – rue de l'Évêché	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans l'avenue Victor Hugo
<b>Poste n°64</b> : Intersection cours Maréchal Joffre / rue Sully	Véhicule anti intrusion + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Sully
<b>Poste n°65</b> : Intersection cours Maréchal Joffre / impasse du Maréchal Joffre	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans l'impasse du Maréchal Joffre
<b>Poste n°66</b> : Intersection cours Maréchal Joffre / rue Louis Barthou	Girondine + signaleur de l'organisation	A l'intersection dans la rue Louis Barthou